

N.Réf BN 114/10

Paray, le 1^{er} juillet 2010

lettre ouverte

DDTE à l'attention de Monsieur Lejeune
Avenue du Général De Gaulle
94007 CRETEIL Cedex

Ojet : discrimination syndicale SUD Aérien Blue Link

Monsieur,

Nous tenons à vous saisir de mesures discriminatoires prises à l'encontre des délégués SUD Aérien au sein de la société Blue Link.

Depuis la création de notre syndicat en mai 2009, la Direction des Ressources Humaines de cette société n'a de cesse de tenter de limiter l'activité syndicale de nos délégués par de multiples procédés malheureusement bien connus des syndicats qui refusent d'accompagner les stratégies patronales ou qui refusent la corruption.

Nous en voulons pour preuve :

- une accumulation de courriers individuels adressés aux délégué(e)s SUD contestant systématiquement leurs pratiques syndicales,
- le retrait sur salaire de dépassement d'heures syndicales en pleine campagne des élections au Conseil d'Administration du Groupe Air France,
- le refus de payer la formation CHSCT d'un élu SUD qui a reçu son autorisation d'absence,
- des menaces orales de licenciement,
- des incidents mineurs dramatisés,
- des cabales personnelles montées contre certains de nos délégués accompagnées de pressions sur les personnels pour qu'ils rédigent des témoignages contre les délégués SUD,
- et récemment, deux demandes de sanction à l'encontre de deux de nos élus au CE.

./.

./.

L'ensemble de ces pressions et intimidations est intensifié du fait de la progression et de l'influence grandissante de SUD Aérien au sein de la société. En effet, SUD a recueilli 40% des voix aux récentes élections au CA du groupe et est à l'origine d'une demande d'expertise des comptes du CE qui pourrait engager la responsabilité de l'entreprise.

L'aspect discriminatoire de ces comportements est avéré car ils visent spécifiquement nos délégués et aucun de ceux des autres syndicats.

Nous sommes conscients que le but de l'entreprise est de créer des dossiers individuels et d'accumuler des pièces à l'encontre de chacun de nos délégués propres à solliciter leur licenciement auprès de vos services à moyen terme. Si ces procédés devaient perdurer, il est évident que nous saisissons la justice.

Nous souhaitons avoir attiré votre attention et vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Julie CORBEAU
Bureau national SUD Aérien